



Commune d'Ursy

N° 15 / mai 2018

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 7 mai 2018 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2017
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissement : demande de crédit pour la réfection de routes à Ursy et à Vauderens
Rapport de la commission financière ; approbation
4. Règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la Commune ;
approbation
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois
(ASF); approbation des statuts
6. Auberge du Chamois : présentation des réflexions du Conseil communal et discussion
7. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site
www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.

Le mot du Syndic

Chers habitantes et habitants de la commune d'Ursy,

La parution de notre journal d'information communal est l'occasion de vous donner un aperçu de la vie de notre commune, de vous renseigner sur l'avancement de certains dossiers et de vous transmettre des informations utiles à votre vie de tous les jours. La prochaine assemblée communale aura lieu le lundi 7 mai 2018. Vous trouvez, dans ce message, quelques précisions concernant les points de l'ordre du jour. Nouveauté : le règlement et les statuts soumis pour approbation aux points 4 et 5 de l'ordre du jour ne seront plus détaillés lors de l'assemblée. En effet, les citoyens ont la possibilité de consulter ces documents soit à l'administration communale soit sur le site internet de la Commune (www.ursy.ch). Seuls, les points ou articles les plus importants seront expliqués avant la décision.

Depuis la parution de notre dernier journal d'information en décembre 2017, plusieurs dossiers ou chantiers ont évolué. C'est le cas notamment pour **l'internet à haut débit**. Nous espérons que votre connexion est maintenant meilleure même si tout n'est pas encore parfait. De par la participation financière communale, ce dossier est suivi de près par le Conseil communal et notre administration. Swisscom a rencontré quelques problèmes techniques. Cela a eu pour conséquence d'allonger les délais de mise en service dans quelques villages de la commune.

Complexe scolaire : une information plus détaillée se trouve dans ce journal. L'organisation de l'exploitation de ce nouveau centre occupe actuellement le Conseil communal.

Site internet www.ursy.ch : ce site a été modernisé et est plus convivial. Nous vous invitons à le découvrir.

Situation financière : un extrait des comptes 2017 de notre commune est inséré dans le présent journal. Des charges bien maîtrisées, des produits supérieurs au budget font que cet exercice est nettement excédentaire. Après une mise en réserve de CHF 50'000.00, nous avons pu procéder à CHF 2'200'000.00 d'amortissements supplémentaires. L'excédent de produit final est de CHF 331'073.00. D'autres éléments influencent aussi ce résultat. Ils seront présentés en détail lors de l'assemblée communale. Comme souvent répété, l'objectif du Conseil communal est d'avoir une fiscalité supportable pour les habitants de la commune mais qui permet aussi d'effectuer les investissements nécessaires et ensuite de les supporter. Les années 2019 et 2020 nous donneront plus d'indications pour le futur tout comme la planification financière à 5 ans qui sera présentée en décembre 2018.

Investissement pour la réfection de routes à Ursy et à Vauderens : l'hiver 2017-2018 a laissé des traces. Cet investissement concerne avant tout la route des Roches à Vauderens (partie supérieure jusqu'à la limite communale avec Siviriez). Trois chemins piétonniers ainsi que divers aménagements complètent cet investissement qui se monte à CHF 170'000.00.

Avenir de l'Auberge du Chamois : le Conseil communal a décidé de présenter ses réflexions lors de la prochaine assemblée. Nous ne cachons pas que la situation est difficile tant au niveau du bâtiment que de celui de l'exploitation.

Election complémentaire au Conseil communal : après deux années à l'exécutif, Madame Nicole Amadori a présenté sa démission pour des raisons professionnelles. Nous regrettons ce départ mais nous comprenons également la situation. Je profite de l'occasion pour remercier très chaleureusement Madame Amadori pour son grand engagement au service de notre commune. Durant cette période, elle a dû conduire des dossiers importants et complexes au sein du dicastère des routes. Nous perdons une collègue compétente et appréciée. Au nom du Conseil communal et de la population, je lui adresse un très grand merci et lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel et privé. L'élection complémentaire aura lieu le 29 avril 2018. Quatre candidats ont déposé des listes. Je les remercie de se mettre ainsi à disposition et d'accepter de s'engager pour la collectivité.

Avant de conclure, je vous invite à consulter l'agenda des fêtes et rencontres organisées dans les villages de notre commune. Comme toujours, je vous encourage vivement à participer, dans la mesure du possible, à ces manifestations organisées tout au long de l'année.

Philippe Conus, Syndic



Assemblée communale du 11 décembre 2017

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, n° 47 du 24.11.2017, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Baptiste Bosson, Dominique Conus, Françoise Gachet
Présents : 123 citoyennes et citoyens (5.7 % de 2158 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2017
2. Crèche le Bourillon
 - 2.1 Subvention
 - 2.2 Cautionnement
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Budgets 2018
 - 3.1 Budget de fonctionnement
- 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal
 - 3.2.2 Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy
 - 3.2.3 Remplacement du véhicule édilitaire
 - 3.2.4 Remplacement de la balayeuse
 - 3.2.5 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local
- 3.3 Rapport de la commission financière
- 3.4 Approbation
4. Zone « Les Terraux » : modification du domaine privé-public
5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation
6. Règlement scolaire : présentation et approbation
7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : présentation et approbation
8. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
9. Statuts de l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation
10. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Modification de l'ordre du jour : les points 8 et 9 étant liés, il n'y aura qu'une approbation à la fin du point 9.

M. le Syndic rappelle les 3 conditions pour pouvoir voter à l'assemblée communale.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

Excusés :

Mme Nicole Amadori, Conseillère communale, pour raisons familiales
M. Laurent Surchat, technicien communal, en intervention avec les pompiers
D'autres personnes, dont les noms ne sont pas mentionnés, se sont également excusés.

M. le Syndic salue les représentants de la presse : M. Valentin Castella pour La Gruyère, M. Charles Grandjean pour La Liberté, M. Marcel Colliard pour Le journal de Moudon

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy du 22 mai 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2017 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2017 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire communale, Mme Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Crèche le Bourillon

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic propose de donner les explications concernant la subvention et le cautionnement. La commission financière donnera son rapport pour le cautionnement et ensuite la discussion sera ouverte. Enfin, l'assemblée votera les 2 objets séparément.

Explications :

Lors de la dernière assemblée communale en mai 2017, le Conseil communal avait informé de la situation de la Crèche Le Bourillon.

Cette structure a été ouverte sur une initiative privée en 2010. Si du côté pédagogique le Conseil communal n'avait rien à dire, ce n'était pas le cas de la gestion. Après la création d'une association en 2013, les choses ont été reprises en main et la situation a pu se stabiliser en 2015.

Aujourd'hui, l'institution fonctionne bien mais sa pérennité est en danger en raison d'une situation financière difficile due à ses débuts. La planification financière a été établie et des discussions ont eu lieu avec la banque, bailleur de fonds.

M. le Syndic donne la description de la crèche : La crèche est située à la Route de Moudon à Ursy. Elle accueille les enfants de 0 à l'entrée en 1H. La priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent. La crèche peut accueillir en nurserie 8 enfants de 0 à 24 mois et en garderie 18 enfants de 1 à 4 ans. Les repas sont confectionnés sur place par une cuisinière. Le personnel est composé de 3 éducatrices qualifiées, 3 assistantes socio-éducatives, 2 apprenties, 1 cuisinière et 1 employée de maison.

Depuis 2017, le comité est composé des personnes suivantes :

Mme Patricia Tiago, Ursy, présidente
Mme Carole Martin, Villaraboud, secrétaire
M. Xavier Blanc, Vauderens
Mme Mélanie Jaques Robyr, Ursy
Mme Nadia Hermann, Conseillère communale
Mme Sophie Progin, Caissière communale
M. Philippe Conus, Syndic, vice-président de la crèche.

Situation de la crèche :

- la dette bancaire est d'environ CHF 100'000.00 sans garantie
- le besoin de la crèche est avéré
- la structure est nécessaire dans le sud du district, en particulier pour la commune d'Ursy, afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- la crèche assure le respect de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (StE du 09.06.2011)
- l'avenir de cette structure doit être assuré

- sans l'intervention de la Commune, la crèche est en danger
- jusqu'à fin 2016, la banque acceptait cette situation sur demande du Conseil communal d'Ursy
- dès le 01.01.2017, le taux d'intérêt a été revu à la hausse.

Propositions du Conseil communal :

- versement d'une subvention de CHF 50'000.00 à fonds perdu
- cautionnement du compte courant bancaire à une hauteur maximale de CHF 50'000.00 soit un cautionnement de CHF 60'000.00 (120%)
- présence d'au moins 3 représentants de la Commune au sein du comité.

La planification financière démontre qu'ainsi la situation peut s'améliorer et se stabiliser.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale :

- 2.1 d'accorder une subvention CHF 50'000.00**
- 2.2 d'accepter un cautionnement de CHF 60'000.00 (CHF 120% de CHF 50'000.00)**

2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Bernadette Hug pour la lecture du rapport de la commission financière. En vertu du mandat qui est confié à la commission financière, la demande de cautionnement a été examinée. En référence à tous les renseignements qui ont été fournis ainsi que des diverses discussions que la commission a eu avec M. Philippe Conus, Syndic, la Commission financière donne un préavis favorable à la proposition de cautionnement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que le Conseil communal a étudié la possibilité de donner un crédit à l'institution ?
- M. le Syndic : le Conseil communal s'est posé toutes les questions, crédit, prêt sans intérêt, caution, subvention.
- M. Gilbert Butty : est-il prévu d'amortir l'emprunt cautionné ?
- M. le Syndic : il est prévu d'amortir à raison de CHF 5'000.00 par année.

2.4 Approbation

Subvention : L'Assemblée communale accepte-t-elle le subventionnement de CHF 50'000.00 à fonds perdu en faveur de la Crèche « Le Bourillon » ?

VOTE : OUI 120 NON 0 Abstentions 3

La subvention à fonds perdu de CHF 50'000.00 pour la Crèche « Le Bourillon » est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

Cautionnement : L'Assemblée communale accepte-t-elle le cautionnement de CHF 60'000.00 de la Crèche « Le Bourillon » ?

VOTE : OUI 121 NON 0 Abstentions 2

Le cautionnement de CHF 60'000.00 de la crèche « Le Bourillon » est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

3. Budgets 2018

Comme à son habitude, le Conseil communal a élaboré le budget de fonctionnement avec prudence et en analysant soigneusement et scrupuleusement toutes les charges et les produits. La période est encore relativement favorable. Certainement que dès 2019, la situation sera un plus contraignante avec de nouvelles charges dues à des éléments tels que :

- La modification de la situation de la Commune de Sviriez qui influence la répartition au niveau du district
- Les investissements en cours tant au CO que pour les homes
- La prise en charge totale des coûts des transports scolaires
- L'important investissement communal avec le nouveau complexe scolaire.

La situation de notre commune est cependant bonne. L'évolution est analysée régulièrement. La planification financière communale 2018-2022 sera mise à jour dès que le résultat 2017 sera connu. Elle sera présentée en 2018.

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement

Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0. Administration	937'820.00	185'420.00
1. Ordre public	369'188.75	299'213.05
2. Enseignement et formation	3'373'214.60	336'200.00
3. Culture, culture et loisirs	394'188.80	100'085.95
4. Santé	1'199'271.60	43'200.00
5. Affaires sociales	1'411'136.55	0.00
6. Transports et communications	444'748.00	41'000.00
7. Protection et aménag. de l'environnement	1'135'274.70	1'061'087.00
8. Economie	38'324.85	0.00
9. Finances et impôts	724'629.00	8'201'139.30
Totaux fonctionnement	10'027'796.85	8'201'139.30
Excédent de produits	239'538.45	

M. le Syndic explique les principales variations :

Administration :

- Changement au niveau de la prévoyance professionnelle du personnel communal. La prévoyance sera améliorée. Les charges augmentent entre CHF 15'000.00 et CHF 17'000.00.

Ordre public :

- Crédit d'étude pour un futur bâtiment pour le CSPI. Pour ce chapitre, le budget prévoit CHF 20'000.00 de charges en moins qu'en 2017.

Enseignement et formation :

- Accueil extra-scolaire : le personnel doit effectuer plus d'heures. Ceci est partiellement compensé par les participations des parents.
- Administration scolaire : montant supplémentaire en prévision de la conciergerie du nouveau bâtiment
- Transports scolaires à la charge des communes dès la rentrée 2018/2019.

Cultes culture et loisirs :

- Moins de dépenses pour les halles de sport (travaux d'entretien importants en 2017)
- Comptoir de Romont : la Commune offre l'entrée et le repas aux retraités de la Commune.

Santé :

- Le montant de ce chapitre est inférieur au budget 2017
- La subvention à la crèche est incluse
- Le poste du Service social est en augmentation. Davantage d'aides demandées.

Transports et communications :

- Les charges liées sont en augmentation, environ CHF 40'000.00 de plus qu'en 2017.

Approvisionnement en eau :

- Ce chapitre est couvert à 100% conformément à la loi.

Protection des eaux :

- Ce chapitre est couvert à 100% selon la loi. Pour y parvenir, il a fallu prélever CHF 41'000.00 à la réserve. Les charges de ce chapitre augmentent d'environ CHF 30'000.00 en raison des frais prévus pour l'entretien des installations et de l'augmentation de la part à verser aux STEP.

Gestion des déchets et cimetières :

- Gestion des déchets : chapitre couvert à 99%, stable

- Cimetière : mise en service de la chapelle funéraire, location des locaux avec participation de la commune de Montet.
- Correction des eaux : un entretien assez lourd est prévu au niveau de la haie qui longe la route de Bonnens à Vauderens.

Forêts :

- Chapitre stable.

Impôts :

- Le budget 2018 est prudent
- Les montants reçus pour la pérennité financière sont légèrement supérieurs à 2017
- Les frais financiers ont diminué.

Le budget 2018 boucle avec un excédent de produits de CHF 239'538.45

La discussion n'est pas demandée.

3.2 Budget des Investissements 2018

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2018. Ils se montent à CHF 842'000.00.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Credit d'étude projet bâtiment administratif communal	75'000.00	0.00
Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy	525'000.00	0.00
Remplacement du véhicule édilitaire	42'000.00	0.00
Remplacement de la balayeuse	150'000.00	0.00
Credit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local	50'000.00	0.00
Totaux	842'000.00	0.00

3.2.1 Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal

M. Philippe Conus, Syndic, informe que suite à la dernière assemblée, le Conseil communal a tenu compte des remarques émises et a continué l'analyse de la situation. La variante retenue pour le nouveau bâtiment administratif communal est la parcelle communale sise à côté du garage Gavillet.

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

Suite à l'assemblée communale du 22 mai dernier, le Conseil communal a fait la synthèse des avis exprimés et a continué l'étude de ce dossier afin de proposer la solution optimale. Les variantes non retenues sont les suivantes :

- Place de la salle communale : pas de volonté des habitants et solution trop onéreuse
- Ancienne fromagerie : parcelle trop petite
- Etage sur la salle communale : techniquement pas possible.

La parcelle communale, article 318 RF d'Ursy, a été retenue soit le terrain qui se trouve sur la route de Moudon à côté du garage Gavillet. Afin de poursuivre l'étude du dossier du futur bâtiment administratif communal, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accorder un crédit d'étude.

Tout d'abord, le Conseil communal souhaite mener à bien ce projet par un concours d'architecture en procédure simplifiée soit sur invitation. Le montant demandé est de CHF 75'000.00. Il comprend :

- Assistance au maître de l'ouvrage pour l'organisation des procédures (BAMO)
- Etude de faisabilité
- Analyse des règles et des normes applicables à la parcelle
- Etude de variantes d'implantation
- Frais d'honoraires pour les membres externes du collège d'expert
- Rémunération des bureaux d'architectes invités
- Frais de géomètre
- Elaboration de fonds de maquette
- Divers

L'investissement est le suivant :

Coût CHF **75'000.00**

Financement : par les crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo

Intérêts 3%

Total CHF **11'250.00**
CHF **2'250.00**
CHF **13'500.00**

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Syndic rappelle que le besoin est urgent. Le bâtiment actuel a été construit dans les années 80 et ne correspond plus aujourd'hui à la taille et aux besoins de la Commune.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le crédit d'étude pour le projet bâtiment administratif et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2.2. Achat propriété parcelle n° 196 RF Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour présenter cet investissement.

M. Patrice Conus rappelle qu'en politique on entend souvent dire « Gouverner c'est prévoir ». C'est en pensant à cette phrase que M. Conus souhaite présenter l'achat de la propriété, parcelle art. 196 RF Ursy.

L'acquisition de cette parcelle a pour but de mettre en valeur au mieux le terrain de l'article 318 RF Ursy sur lequel est prévu le nouveau bâtiment administratif communal. Aussi, afin d'avoir la meilleure implantation possible, le Conseil communal propose d'acheter la parcelle voisine. Cette parcelle se situe à l'angle du bien communal et complique l'accès à la parcelle communale. Ce terrain est construit. La surface de la parcelle est de 538 m2 et le volume du bâtiment est de 662 m3.

Estimation :

La villa construite en 1961 a été partiellement rénovée à l'intérieur par la famille Gössi. Le montant de la valeur ECAB à ce jour est de CHF 430'000.00. Le Conseil communal a estimé les 538 m2 à CHF 200.00/m2 soit un total de CHF 107'600.00. Les éléments non compris dans l'estimation de l'ECAB sont la place, l'accès et les aménagements extérieurs. Ils sont estimés entre CHF 30'000.00 et CHF 40'000.00. Après discussion et négociation avec la famille Gössi ainsi qu'une réflexion tournée vers le futur, le prix d'achat proposé est de CHF 500'000.00, auxquels il faut ajouter les frais de transaction d'environ CHF 25'000.00.

En achetant la parcelle 196 RF Ursy, la parcelle communale article 318 RF sera valorisée avec une surface totale de 3'454 m2. Sur cette surface, en plus du bâtiment administratif communal, il sera certainement possible de prévoir d'autres projets. Avec l'acquisition de ce terrain, l'accès piétonnier à la future administration sera grandement facilité et il sera plus aisé d'implanter le nouveau bâtiment.

L'investissement est le suivant :

Coût CHF **500'000.00**

Frais d'achat 5%

CHF **25'000.00**
CHF **525'000.00**

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo

Intérêts 3%

Total CHF **15'750.00**
CHF **15'750.00**
CHF **31'500.00**

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat de la propriété parcelle 196 RF Ursy. Le financement de cet investissement se fera par une autorisation d'emprunt. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement et son financement

Discussion :

- M. Robert Magnin relève, qu'avec cet achat, la situation du nouveau bâtiment administratif communal est bien meilleure. Il se rallie à la proposition du Conseil communal.
- M. Roger Monney : est-ce qu'il y aura expropriation ?
- M. le Syndic : il n'y aura pas d'expropriation puisque Madame Gössi accepte de vendre sa maison.
- Mme Pascale Mottet : y a-t-il un délai pour libérer la maison et si oui est-ce que cela pose un problème pour l'étude ?
- M. le Syndic : la famille Gössi pourra habiter la maison au maximum encore 2 ans. Cela ne pose pas de problème pour l'étude.

VOTE : Oui 121 NON 0 Abstentions 2

L'investissement pour l'achat de la propriété parcelle 196 RF Ursy et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

3.2.3 Remplacement du véhicule édilitaire

M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Périsset : Le véhicule actuel date de 2001 et son compteur indique 200'000 km. Il avait été acheté d'occasion par la Commune en 2006. Ce véhicule édilitaire a fait son temps. Le Conseil communal propose son remplacement par l'acquisition d'un véhicule neuf, style pick-up Fiat Full back avec un pont en alu et adapté aux besoins de l'édilité. Quelques options ont été ajoutées telles que porte-perches, crochet double, prise électrique 220 volts, feu tournant.

La grandeur actuelle du territoire communal, la flexibilité demandée aux collaborateurs de l'édilité et le genre de travaux et de transport à effectuer justifient cet achat.

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	42'000.00
Financement : par les crédits disponibles		
Charge annuelle :		
Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	6'300.00
Intérêts 3%	CHF	1'260.00
Total	CHF	7'560.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le remplacement du véhicule utilitaire. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour le remplacement du véhicule utilitaire et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées

3.2.4 Remplacement de la balayeuse

M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Périsset : La balayeuse actuelle est de l'an 2000 et a 2'100 heures de service. Elle a été achetée d'occasion en 2006 et ne donne plus satisfaction. Des frais d'entretien importants sont à prévoir. Le Conseil communal propose d'acquérir une balayeuse neuve. Plusieurs communes voisines, notamment Siviriez et Rue ont manifesté leur intérêt pour utiliser cette machine en location si la Commune d'Ursy décide de cet achat. Les modèles proposés sont de nouvelle génération, beaucoup plus performants. Ils permettent de gagner en temps et en efficacité. Plusieurs machines ont été testées et le choix définitif n'est pas encore arrêté.

L'investissement est le suivant :

Coût	CHF	150'000.00
Financement : crédits disponibles		
Charge annuelle :		
Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	22'500.00
Intérêts 3%	CHF	4'500.00
Total	CHF	27'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le remplacement de la balayeuse. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Alain Cotting : la balayeuse à acquérir est-elle de même taille que l'actuelle ? Si oui, ne faudrait-il pas prévoir une machine plus puissante, plus large ?
- M. le Syndic : toute l'analyse a été faite, la machine retenue correspond aux besoins.
- M. Vincent Vial demande pourquoi ne pas partir avec un véhicule multifonctions ? Cette option ne serait-elle pas plus adaptée ?
- M. Louis Périsset : cela a été étudié. Avec une machine multifonctions, le balayage se fait à l'arrière ce qui est moins efficace. La commune de Siviriez a une machine de ce type mais ne l'utilise presque pas pour le balayage, il faut toujours changer les accessoires.
- M. Vincent Vial : un véhicule multifonctions serait utilisé tout au long de l'année. Investir CHF 150'000.00 pour 200 heures d'utilisation par année, cela semble disproportionné.
- M. le Syndic : si les communes voisines utilisent cette balayeuse, l'utilisation sera supérieure à 200 heures par année. Dans l'analyse qui a été faite, il y avait plus de points négatifs que positifs pour l'achat d'un véhicule multifonctions.
- M. Gérard Conus-Vial : la location de la balayeuse se fera avec le chauffeur d'Ursy ?
- M. le Syndic : il n'y aura pas 10 chauffeurs pour cette balayeuse. Les communes de Rue et de Siviriez pourront former leur chauffeur comme la Commune d'Ursy. Pour les plus petites communes, la machine sera louée avec chauffeur.
- M. Christian Béard : les routes sont assez bien nettoyées mais ce sont les abords des routes qui mériteraient d'être nettoyés
- M. Louis Périsset constate que si l'on fait le tour des routes du canton, c'est toujours le même problème.
- M. Christophe Kaempfer : combien d'heures la balayeuse serait-elle louée aux autres communes ?
- M. Louis Périsset : le calcul n'a pas été effectué.
- M. Alain Cotting : la Commune de Siviriez sous-traite le travail de balayage, combien est-ce que cela leur coûte par année ?
- M. Louis Périsset : le montant ne nous est pas connu. La commune de Siviriez balaye ses routes en partie elle-même et donne le reste en sous-traitance. Il faut compter plus de CHF 200.- de l'heure.
- M. le Syndic ajoute que le coût est une partie de la problématique. Il y a aussi la flexibilité et la rapidité d'intervention que vous n'avez pas si le travail est donné en sous-traitance.

VOTE : OUI 118 NON 0 Abstentions 5

L'investissement pour l'achat d'une nouvelle balayeuse et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

3.2.5 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Conus : Suite aux différentes fusions, le Conseil communal travaille avec quatre plans d'aménagement local (PAL) soit :

- Le PAL de l'ancienne Commune d'Ursy issue de la fusion de 2001 (Ursy, Vauderens, Mossel et Bionnens), approuvé en 2011
- Le PAL de Vuarmarens, datant de 1994
- Le PAL de Morlens, datant de 1980
- Le PAL d'Esmonds, datant de 2000

Ces quatre PAL n'ont pas les mêmes critères soit pour l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), soit pour l'indice d'occupation du sol (IOS), soit pour les hauteurs, etc. Cette situation a été discutée avec le Service de l'Aménagement du canton de Fribourg et elle n'est pas acceptable à moyen et long terme. Le but de cet investissement est de produire un PAL qui couvrira l'ensemble du nouveau territoire suite à la dernière fusion entre Ursy et Vuarmarens.

Le crédit demandé couvre les honoraires du bureau d'urbanisme mandaté. Cette harmonisation sera menée en étroite collaboration entre le Conseil communal, la commission d'urbanisme et le bureau mandaté. Le crédit demandé est de CHF 50'000.00. L'harmonisation comprend les phases d'intervention suivantes :

- Etablissement du dossier préalable
- Diverses séances (Commission d'aménagement, Conseil communal)
- Préparation du dossier d'enquête publique
- Information à la population
- Inventaire préalable des biotopes.

L'investissement est le suivant :

Coût CHF 50'000.00

Financement : par crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCO CHF 7'500.00
Intérêts 3% CHF 1'500.00
Total CHF 9'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'harmonisation du plan d'aménagement local de la Commune d'Ursy. Le financement de cette position se fera par les crédits disponibles. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : faut-il penser inclure la commune de Montet dans cette étude ?
M. le Syndic : c'est exclu. Légalement, ce n'est pas possible et le canton et la commune de Montet ne seraient pas d'accord.
- M. Robert Magnin : est-ce que c'est bien de laisser faire à Esmonds ou à Morlens des locaux comme à Ursy ?

- M. Patrice Conus : c'est pour éviter ce genre de chose que l'on établit un PAL.
- M. le Syndic : le PAL sera harmonisé, nous n'aurons pas de nouvelles mises en zone pour le moment. Une information à la population aura lieu. La densification se fera entre Ursy et Vauderens.
- M. Robert Magnin dit entendre souvent cette question : quand est-ce qu'à Ursy on arrêtera de construire des immeubles ? Pour lui ce n'est pas possible, Ursy est un pôle de développement comme Romont et Villaz-St-Pierre.

- M. le Syndic rappelle que dans les années 1970 – 1980, grâce à ses autorités, l'ancienne Commune d'Ursy a favorisé l'arrivée des commerces et des entreprises de services. Dans le plan directeur cantonal, seules Romont et Ursy sont reconnus comme les pôles de développement futur en Glâne.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0
9

L'investissement pour l'harmonisation du PAL et son financement sont acceptés à l'unanimité.

Investissements votés

Désignation	Charges CHF	Charges annuelles
Crédit d'étude projet bâtiment administratif communal	75'000.00	13'500.00
Achat propriété, parcelle 196 RF Ursy	525'000.00	31'500.00
Remplacement du véhicule édilitaire	42'000.00	7'560.00
Remplacement de la balayeuse	150'000.00	27'000.00
Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local	50'000.00	9'000.00
Total	842'000.00	88'560.00

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2018. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements (état au moment de l'établissement du budget 2018 à fin octobre 2017) :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Construction d'abris communaux	780'000.00	885'000.00
Construction centre scolaire	9726'914.05	1'270'000.00
Réfection route « Bois du Mont » Ursy	118'691.60	
Equipement quartier « Derrière la Grange » Ursy	54'935.05	
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	417'359.30
Vente de parcelles quartier « Derrière la Grange » Ursy		
Total	11'862'193.15	4'572'359.30

L'investissement pour la réfection de la route « Rue de l'Eglise » à Ursy a été retiré. Ce dossier n'est pas encore prêt. Le Conseil communal reviendra ultérieurement avec cet investissement.

Budget 2018 : Récapitulation

Investissements reportés CHF 9'289'833.85
Investissements 2018 votés CHF 842'000.00
Total CHF 10'131'833.85

3.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 14 novembre dernier afin d'examiner le budget 2018 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élevaient à CHF 10'027'796.85. En contrepartie, les produits se montent à CHF 10'267'335.30. La commission financière prend note que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 239'538.45. La Commission financière remercie le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. La commission financière atteste que le financement dans la globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic, Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de son mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2018 tels qu'ils ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

3.4. Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de CHF 239'538.45 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins CHF 842'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 122 NON 0 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, Caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets 2018. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions ayant trait à ces budgets.

4. Zone « Les Terraux » : modification du domaine privé-public

M. le Syndic présente ce point. La zone est présentée sur un plan projeté sur écran. Il s'agit d'une nouvelle zone d'activités qui a été aménagée durant l'année 2017. Celle-ci est maintenant prête à recevoir les entreprises. Aucune parcelle n'est vendue mais plusieurs sont déjà réservées. L'Assemblée doit se prononcer sur la modification du domaine public-privé. Il s'agit d'agrandir le domaine public en joignant à la parcelle 457 (communal et public) la route desservant la zone.

La discussion n'est pas demandée.

Vote : OUI 123 Non 0 Abstention 0

La modification du domaine privé-public de la zone « Les Terraux » est acceptée à l'unanimité.

5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, Conseiller communal, pour la présentation du règlement.
M. Jean Balmer : les règlements actuels des anciennes communes diffèrent dans l'application de la participation communale et ne pouvaient être maintenus tel quel. Un nouveau règlement basé sur le règlement-type édité par l'Etat de Fribourg a été rédigé. Ceci permet une égalité de traitement des citoyens concernés par cette aide au niveau communal ainsi qu'une simplification du travail administratif. Les articles principaux sont présentés et spécialement l'article 3 qui concerne la participation communale aux frais dentaires.

Le barème de réduction est présenté :

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE DU CANTON DE FRIBOURG SCHULZAHNPFLEGE DIENST DES KANTONS FREIBURG		Barème de réduction/Einschätzungsstabell								
Nbre enr. Kinder	Jusqu'à/bis 36'000.- 40'000.-	45'000.-	50'000.-	56'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	Plus de / Mehr als 80'000.-
1	-4	-4	3	2	1	1	1	1	1	1
2	-4	-4	-4	-4	3	2	1	1	1	1
3	-4	-4	-4	-4	-4	3	2	1	1	1
4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	3	2	1	1
5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	3	2	1
6 et plus enr.	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	3	2

Catégorie/Kategorie 4 = 20 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern
3 = 40 %
2 = 60 %
1 = 80 %

Zone heuchure/gestrichelte Zone = 100 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern

Discussion :

- Mme Pascale Mottet demande quelle différence il y avait entre les 2 anciens règlements.

- M. Jean Balmer : la principale différence est le barème, le decrescendo était différent.

- Mme Pascale Mottet fait remarquer qu'il n'y a pas de changement dans le budget 2018 par rapport au budget 2017 concernant ce point
- M. le Syndic relève que c'est une bonne remarque. Le nouveau règlement est arrivé trop tard pour en tenir compte dans la préparation du budget.

VOTE : OUI 123 Non 0 Abstention 0

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.

6. Règlement scolaire : présentation et approbation

M. le Syndic explique que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, il convient d'adapter le règlement. Il donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation du règlement.

M. Philippe Dubey : ce règlement a été établi en concertation avec la commune de Montet qui fait partie du cercle scolaire et a été approuvé par la DICS. Il se base sur le règlement-type cantonal. Le principal changement est le remplacement de la commission scolaire par le conseil des parents et plusieurs points ont été complétés. Le règlement est projeté, M. Dubey en donne lecture.

Discussion :

- Mme Pascale Mottet demande si le périmètre scolaire est déjà en vigueur maintenant et si un parking pour les vélos est prévu.

- M. Dubey : ce périmètre sera défini avec la nouvelle école, soit à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Un parking pour les vélos sera aménagé à proximité de l'école.

- M. Pierre Praz : Dans le règlement actuellement en vigueur, la commission scolaire a des attributions comme par exemple la répartition des élèves dans les classes. Qui assumera cette mission ?

- M. Dubey : Les tâches précédemment assumées par la commission scolaire sont réglées par le/la responsable d'établissement et le Conseiller communal en charge des écoles dans les 2 communes du cercle scolaire.

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstentions 0

Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

7. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : présentation et approbation

M. le Syndic explique que suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation sur la détention des chiens il est nécessaire de procéder à des adaptations mineures de ce règlement. Il donne la parole à M. Louis Périsset, Conseiller communal, pour la présentation du règlement. M. Louis Périsset présente les modifications du règlement :

Article 2 : Le nom de la banque de données est AMICUS et non plus ANIS

Article 13 : Les chiens d'aide, de la police, des gardes-faunes, les chiens d'avalanches, de recherche d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt. Les propriétaires des chiens susceptibles d'être exonérés de l'impôt doivent avoir un permis spécial. Les articles 14 et 15 de l'ancien règlement concernant l'impôt dû par les commerçants au bénéfice d'une patente sont abrogés.

L'impôt sur les chiens est de CHF 50.00 par année. La question de modifier l'impôt s'est posée au sein du Conseil communal. Actuellement cet impôt couvre les frais engendrés par la gestion de ce poste, raison pour laquelle, il n'est pas modifié.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté à l'unanimité.

8. Adhésion à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation de l'adhésion à la nouvelle Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPPGV).

M. Philippe Dubey explique que la convention actuelle n'est pas reconnue par la loi. Deux possibilités sont offertes : l'entente intercommunale ou l'association de communes. La préférence a été donnée à l'association de communes qui donne plus de compétences aux communes. La question suivante s'est posée : pourquoi ne pas ajouter un but à la Région Glâne-Veveyse (RGV) ? Cela n'est pas possible car les buts de l'Association SLPPGV sont trop différents de ceux de la RGV. Le nombre de collaborateurs est important avec beaucoup de mutations et les clés de répartition sont différentes. Le comité de l'association sera composé de 9 membres soit des conseillers communaux des chefs-lieux des districts (présidence et vice-présidence en alternance par période législative), les inspecteurs scolaires de la Glâne et de la Veveyse, des représentants des assemblées des communes des 2 districts, les préfets de la Glâne et de la Veveyse et le directeur des SLPPGV.

Discussion :

- M. Robert Magnin : est-ce que ce n'est pas compliqué de mettre en place une association pour régler les problèmes de quelques enfants ?
- M. Dubey : le service existe déjà et c'est une obligation pour les communes de se mettre ensemble pour régler les problèmes des enfants via le SLPPGV.

9. Statuts de l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » : présentation et approbation

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Dubey, Conseiller communal, pour la présentation des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse.

M. Philippe Dubey présente à l'écran les statuts du SLPPGV.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 123 NON 0 Abstention 0

Les statuts et l'adhésion l'Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » sont acceptés à l'unanimité.

10. Divers

Parchets communaux :

Suite à l'élaboration d'un règlement relatif à l'attribution des terres agricoles communales, le Conseil communal a procédé à l'attribution de quelques parcelles dont les locataires ne remplissaient plus les conditions. Afin de présenter la situation réelle et avant de communiquer les décisions prises, le Conseil communal préfère anticiper et transmettre les informations suivantes :

- La surface totale des parchets communaux est de 25,28 ha qui sont répartis en 29 parcelles allant de 98 à 80'000 m²
- Le Conseil communal est seul compétent pour l'attribution des parchets communaux
- Le projet de règlement a été élaboré par le Conseil communal et présenté aux agriculteurs le 23.02.2017
- A la demande d'une partie des agriculteurs présents, l'article concernant le respect du territoire des anciennes communes a été supprimé.

Le Conseil communal respecte les agriculteurs et a aussi de la compréhension car le terrain agricole est leur outil de travail. La proposition d'attribution a été effectuée par MM. Philippe Conus, Syndic, et Bernard Oberson, Vice-syndic. Le Conseil communal a accepté les propositions. Le Conseil communal est toujours à disposition pour discuter. Sachant que ce sujet est sensible mais aussi émotionnel, il accepte les remarques et les critiques constructives mais pas les insultes.

Nouveau complexe scolaire :

Le calendrier de la construction et le budget sont tenus. L'enveloppe extérieure pourra être découverte ces prochaines semaines. La tournée d'inauguration est fixée au samedi 22 septembre 2018. Le Conseil communal a commencé à traiter la question de la nouvelle organisation pour l'exploitation de ce complexe scolaire.

Une proposition pour l'avenir les bâtiments scolaires actuels sera soumise, en principe, à l'assemblée communale de décembre 2018.

Foyers de feu bactérien dans la commune :

La Commune est mandatée par le canton pour effectuer des contrôles. 13 foyers ont été découverts sur notre territoire. Les propriétaires concernés ont été réunis et une soirée d'information pour tous les propriétaires fonciers a eu lieu le 5 décembre 2017.

Internet à haut débit :

Une information a été publiée dans le journal communal. L'internet à haut débit sera opérationnel dès janvier 2018. Une soirée d'information est fixée au 19 janvier 2018 à la salle communale.

Réfection des routes AF à Esmonits et à Morlens :

Malgré toutes les précautions prises et exigées par le Conseil communal, le chantier ne s'est pas déroulé à satisfaction. Les mandataires ne se sont pas montrés à la hauteur des attentes du Conseil communal. Le Conseil communal présente toutes ses excuses aux habitants, aux riverains et aux propriétaires de terrain qui ont subi des désagréments. Pour la 2^{ème} étape, les conditions seront rediscutées et l'entreprise en question ne devrait plus opérer sur notre territoire tout en sachant que la Commune est soumise aux marchés publics.

Discussion

- M. Simon Bischof donne des informations sur les transports publics et les nouveaux horaires.
- M. Baechler constate et regrette qu'avec le nouvel horaire le bus de 06h40 a été supprimé à Vuarmarens
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque de M. Baechler.
- M. Roger Monney : est-ce qu'un parking à vélos est prévu à l'arrêt de bus à Ursy ?
- M. le Syndic : pour le moment il n'y en a pas mais le Conseil communal va organiser la mise en place de cet aménagement.
- M. Marcel-Jean Bischof remercie pour le nettoyage et la remise en état de l'arrêt de bus à Ursy.

M. Bernard Oberson, Vice-syndic, adresse un message de remerciements et de reconnaissance à M. Philippe Conus, Syndic. Il relève ses qualités humaines et professionnelles mises au service de notre collectivité. M. Philippe Conus remercie M. Oberson pour ce chaleureux message.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de terminer cette assemblée, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. « Vous avez prouvé une nouvelle fois que c'est ensemble qu'il est possible de faire avancer les dossiers et cela pour le bien de l'ensemble des habitants de notre commune. Travailler et collaborer dans un climat sain et agréable où chacun peut s'exprimer est toujours mieux. La commune d'Ursy, c'est aussi cet état d'esprit ». Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement, aux membres du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants.

« Noël 2017 approche à grands pas. La fin de l'année est proche aussi. Mesdames, Messieurs, au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom personnel, je vous souhaite : Que Noël soit haut en couleur, qu'il laisse derrière lui des souvenirs débordant de bonheur et que la Nouvelle Année vous apporte Santé avant tout, Prospérité et Réussite tant sur le plan privé que professionnel » !

M. le Syndic invite tous les participants à rester encore quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h26.

Le Syndic

La Secrétaire

Philippe Conus

Marie-Hélène Butty

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2017		Budget		2017		2016	
		Comptes Charges	Produits	Charges	Produits	Comptes Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	946,367.09	204,190.85	889,760.00	165,760.00	833,117.90	163,973.50	833,117.90	163,973.50
			742,176.24		724,000.00		669,144.40		669,144.40
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	99,817.60		96,400.00		109,412.30		109,412.30	
02	ADMINISTRATION GENERALE	846,549.49	204,190.85	793,360.00	165,760.00	723,705.60	163,973.50	723,705.60	163,973.50
1	ORDRE PUBLIC	406,132.80	334,639.70	369,272.90	277,822.50	379,964.90	336,498.10	379,964.90	336,498.10
			71,493.10		91,450.40		43,466.80		43,466.80
10	PROTECTION JURIDIQUE								
12	JUSTICE	56,396.75		66,194.30		48,089.85		48,089.85	
14	POLICE DU FEU	330,614.05	329,264.70	284,495.45	273,772.50	319,433.00	331,798.10	319,433.00	331,798.10
15	MILITAIRE	8,035.20		8,182.20		2,526.90		2,526.90	
16	PROTECTION CIVILE	10,471.00	5,375.00	8,624.45	4,050.00	8,390.75	4,700.00	8,390.75	4,700.00
17	Protection de la population	615.80		1,776.50		1,524.40		1,524.40	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3,290,279.85	313,964.65	3,285,150.70	286,800.00	2,981,279.70	284,284.78	2,981,279.70	284,284.78
			2,976,315.20		2,998,350.70		2,696,994.92		2,696,994.92
20	ECOLE ENFANTINE	235,355.85		241,283.60		227,147.20		227,147.20	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2,341,036.80	286,938.70	2,323,370.75	253,500.00	2,043,500.20	248,857.15	2,043,500.20	248,857.15
22	ECOLEES SPECIALISEES	533,491.65		519,696.35		460,685.40		460,685.40	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	31,594.40		37,000.00		35,296.90		35,296.90	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	148,801.15	27,025.95	163,800.00	33,300.00	214,650.00	35,427.63	214,650.00	35,427.63
3	CULTE CULTURE ET LOISIRS	413,392.40	101,979.95	430,950.95	100,200.00	358,153.05	97,113.10	358,153.05	97,113.10
			311,412.45		330,750.95		261,039.95		261,039.95
30	CULTURE	27,628.00		30,976.55		33,534.20		33,534.20	
34	SPORT ET LOISIRS	382,489.10	101,449.95	396,174.40	99,700.00	316,673.20	96,503.10	316,673.20	96,503.10
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	300.00		300.00		5,062.80		5,062.80	

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2017 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
39	CULTE, EGLISE	2,975.30	530.00	3,500.00	500.00	2,882.85	610.00
4	SANTE	1,232,859.15	31,570.35	1,252,712.60	43,500.00	979,443.90	26,379.05
			1,201,288.80		1,209,212.60		953,064.85
40	HOPITAUX	83,616.65		87,060.35		63,112.20	
41	HOMES MEDICALISES	723,842.75		731,157.40		573,383.55	
44	SOINS AMBULATOIRES	383,599.00		384,494.85		310,499.90	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	41,800.75	31,570.35	50,000.00	43,500.00	32,448.25	26,379.05
5	AFFAIRES SOCIALES	1,256,155.00		1,265,315.40		1,162,277.65	
			1,256,155.00		1,265,315.40		1,162,277.65
50	AVS/PG/IA/ASSURANCE CHOMAGE	1,982.50		2,500.00		2,691.70	
52	CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS						
54	STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE	103,774.45		104,220.60		82,717.00	
55	INVALIDITE	719,531.80		704,788.10		692,251.15	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS	28,026.20		25,000.00		33,422.50	
57	HOMES						
58	ASSISTANCE	402,840.05		428,806.70		351,195.30	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	429,484.55	64,409.40	404,975.00	40,000.00	432,827.55	51,796.90
			365,075.15		364,975.00		381,030.65
61	PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES						
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	272,460.55	38,209.40	257,500.00	15,000.00	296,238.25	26,141.90
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX	18,556.00		18,555.00		18,136.00	
65	TRAFIC REGIONAL	138,468.00	26,200.00	128,920.00	25,000.00	118,453.30	25,655.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1,183,454.65	1,077,341.30	1,084,648.55	1,004,953.65	1,157,010.30	1,139,512.55
			106,113.35		79,694.90		17,497.75

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2017		Budget		2016	
		Comptes Charges	2017 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	379,104.35	331,809.60	312,000.00	312,000.00	397,218.45	371,597.75
71	PROTECTION DES EAUX	422,930.50	422,930.50	416,857.00	416,857.00	413,285.75	413,285.75
72	GESTION DES DECHETS	280,384.20	280,384.20	267,315.00	250,000.00	272,847.50	265,772.75
74	CIMETIERE	32,286.75	14,697.00	22,800.00	7,096.65	17,773.10	65,856.30
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	1,174.10		3,000.00		190.90	
78	PROTECTION DE LA NATURE						
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	67,574.75	27,520.00	62,676.55	19,000.00	55,694.60	23,000.00
8	ECONOMIE	39,988.15	586.35	39,685.85		33,410.60	
80	AGRICULTURE		39,401.80		39,685.85		33,410.60
81	FORETS	18,137.80	586.35	14,850.00		18,948.70	
83	TOURISME	17,835.80		17,835.85		13,731.55	
86	ENERGIES	4,014.55		7,000.00		730.35	
9	FINANCES ET IMPOTS	3,014,698.28	10,415,203.30	840,469.00	8,128,929.40	2,559,348.71	9,027,566.91
90	IMPOTS	7,400,505.02		7,288,460.40		6,468,218.20	
93	PEREQUATION	121,656.76	8,369,688.30	57,000.00	6,998,063.40	137,945.50	7,866,167.91
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	642,692.37	728,001.00	783,469.00	728,001.00	622,019.66	735,538.00
99	AUTRES POSTES	2,250,349.15	435,554.45		402,865.00	1,799,383.55	415,100.85
			881,959.55				10,760.15

Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes 2017		Budget		2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		12,212,811.92	12,543,885.85	9,862,940.95	10,047,965.55	10,876,834.26	11,127,124.89
	Excédent de revenu	331,073.93					
	Excédent de revenu		185,024.60				
	Excédent de revenu			250,290.63			
		12,543,885.85	12,543,885.85	10,047,965.55	10,047,965.55	11,127,124.89	11,127,124.89

Compte des investissements 2017 en CHF

N°	Libellé	Comptes 2017		Bugdet 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	290'000.00		290'000.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE	290'000.00		290'000.00	
1	ORDRE PUBLIC	-		780'000.00	885'000.00
16	PROTECTION CIVILE	-		780'000.00	885'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'979'884.70		19'798'151.00	1'270'000.00
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	9'979'884.70		19'798'151.00	1'270'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	-		-	
34	SPORT ET LOISIRS	-		-	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	531'767.90	34'541.95	685'478.25	-
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	531'767.90	34'541.95	685'478.25	-
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'192'027.65	296'059.15	732'257.50	21'988.10
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	202'490.90	91'994.30	107'899.50	
71	PROTECTION DES EAUX	884'099.75	192'068.65	460'000.00	-
74	CIMETIERE	105'437.00	11'996.20	164'358.00	21'988.10
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-		-	
9	FINANCES ET IMPOTS	244'527.15	825'856.60	2'386'511.30	2'226'069.30
94	FORTUNE ET IMMEUBLES	244'527.15	825'856.60	2'386'511.30	2'226'069.30
		12'238'207.40	1'156'457.70	24'672'398.05	4'403'057.40
	Excédent de charge / revenu		11'081'749.70		20'269'340.65
		12'238'207.40	12'238'207.40	24'672'398.05	24'672'398.05



BILAN

<u>Actif</u>	<u>2017</u> <u>CHF</u>	<u>2016</u> <u>CHF</u>
Disponibilités	3'129'837.62	2'361'147.54
Avoirs	3'741'404.92	2'676'268.49
Placements	627'981.45	1'126'101.35
Actifs transitoires	254'983.54	252'166.54
Patrimoine administratif	<u>18'517'155.05</u>	<u>9'377'404.05</u>
Total de l'actif	<u>26'271'362.58</u>	<u>15'793'087.97</u>
<u>Passif</u>		
Engagements courants	1'929'733.45	709'111.12
Dettes à moyen et long terme	18'293'883.35	9'266'300.00
Engagement envers des entités particulières	113'493.89	95'135.19
Provisions	230'000.00	180'000.00
Passifs transitoires	873'843.25	349'241.40
Réserves	903'036.30	1'597'001.85
Capital	<u>3'927'372.34</u>	<u>3'596'298.41</u>
Total du passif	<u>26'271'362.58</u>	<u>15'793'087.97</u>

Activités du Conseil communal de décembre 2017 à mars 2018

Suite aux décisions de l'assemblée communales du 11 décembre 2017
-Commandé une nouvelle balayeuse
-Commandé un nouveau véhicule édilitaire
-Acquis la propriété art. 196 RF Ursy
Visité Mme Simone Dougoud à l'occasion de son 90 ^{ème} anniversaire
Engagé Mme Veronica Gomez en tant qu'adjointe à la responsable AES et Mme Elisabeth Gilliéron en tant qu'auxiliaire à l'AES
Organisé en collaboration avec Swisscom une soirée d'information sur le déploiement d'internet à haut débit dans les villages de la commune
Procédé à la vente d'une parcelle dans le quartier « Derrière la Grange »
Passé commande de 2 abribus pour le carrefour « Derrière la Grange »
Achévé les travaux de réfection des routes et chemins communaux AF, étape I
Poursuivi les travaux de construction du nouveau complexe scolaire
Mandaté un groupe de travail pour l'exploitation du nouveau complexe scolaire
Mandaté un groupe de travail pour l'organisation de l'inauguration du nouveau complexe scolaire
Mandaté un groupe de travail pour le projet nouvelle administration
Participé à un groupe de travail pour l'étude d'une caserne pour le CSPI
Poursuivi les travaux d'harmonisation du PAL
Entamé l'étude de l'avenir du bâtiment café-restaurant « Le Chamois », Vauderens
Mis en chantier les travaux de réfection de la route « Chemin Bois du Mont », Ursy
Elaboré le règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la commune
Participé aux assemblées des comptes 2017 des associations de communes
Bouclé les comptes communaux 2017
Pris acte de la démission du Conseil communal de Mme Nicole Amadori
Organisé l'élection complémentaire au Conseil communal du 29 avril 2018
Visité Mme Maria Rossier à l'occasion de son 90 ^{ème} anniversaire
Organisé l'Assemblée communale du 7 mai 2018



Permis de construire délivrés par la Commune 2017



Secteur Esmonts

Gavillet Laurence	Transformation fenêtre en porte-fenêtre
Cotting Alain	Mise en conformité container et mur
Périsset Louis et Colette	Construction d'une pergola

Secteur Mossel

Vaucher Maurice et Anne-Marie	Changement système de chauffage
Emery Marc et Corine	Installation d'un SPA

Secteur Ursy

Butty Gilbert (PPE Arcadie)	Affectation appartement en bureaux
Fromagerie d'Ursy	Installation d'une machine frigorifique
Rouiller Christian et Jacqueline	Ouverture 1 porte-fenêtre, 2 fenêtres, démolition canal de fumée et changement chaudière à mazout
Ferritto Giacomo	Murs de soutènement et places de parc
Monnard Michel	Cabane de jardin pour ranger le bois
Dévaud Claudette	Couvert sur la terrasse
Bosson Albert	Piscine enterrée avec chauffage
Teixeira Dos Santos Gilberto et Ines	Construction d'un mur
Magnin Vial Véronique	Ouverture 3 fenêtres dans ancienne grange
Deschenaux Charles	Cabane de jardin
Romanens Fernande	Structure en bois sur la terrasse
Krasniqi Deli et Elfete	Construction d'une pergola
Rohrbasser Julien et Magali	Mur de soutènement en béton
Magnin Nicole/Déseneux Nathalie	Déplacement d'un mur et places de parc
Sevillano Natalia et Ronsin Nicolas	Isolation périphérique, 2 velux
PPE Résidence Bellevue	4 places de parc extérieures
Carrel René et Chantal	Couvert sur la terrasse
Rochet Sébastien	Abri de jardin avec dérogation à la distance à la route
Butty Florent	Mur de soutènement
Monney Bernard	Véranda non chauffée
Tapsoba Samuel et Fabienne	Cabane de jardin
Schornoz Laurent et Claudine	Garage, sas d'entrée et murs
Maksimovic Jovo et Danijela	Pergola, véranda et mur
Suard Gilbert et Mireille	Création de places de parc
Marfurt Alain et Stéphanie	Jacuzzi, palissade, muret
Beyeler Patrick et Anne	Velux en toiture
Menoud André	Mise en conformité installation ventilation
Charrière Cédric et Cynthia	Création d'une niche pour chien

Gret Jérôme et Anne	2 velux en toiture
Gremaud Philippe	Couvert à voiture
Thaci January et Veli	Véranda non chauffée, pergola, avant-toit
Commune d'Ursy	Abri pour 13 vélos
Commune d'Ursy	Terrain tout-temps
Angéloz Clothilde	Remblayage bord de parcelle
Gauriot Jérémy et Sandrine	Muret de soutènement
Perriard Eric et Valérie	Cabanon de jardin avec dérogation à la distance à la route cantonale
Krasniqi Deli et Elfete	Mur de soutènement
Cochard Fabien et Yolande	Création de 2 fenêtres de toit
Garage Gavillet SA	Mur de soutènement, réactivation permis délivré en 2005

Secteur Vauderens

Blanc Xavier et Mélina	Piscine avec chauffage PAC air-eau
Quittner de Vagfalvi Thierry et Sylvie	Isolation périphérique, porte-fenêtre au rez
Débonnaire Marcel et Christine	Armoire de jardin
Debrit Laurent et Susanna	Pergola, marquise sur porte d'entrée
Pachoud Christophe et Anne	Couvert pour 2 voitures – modif. permis
Praz Pierre et Frey Lise	Mur en pierres sèches avec dérogation

Secteur Vuarmarens

Conus Pascal et Jean-Luc	Rural : fenêtre en façade et bureau d'exploitation
Odermatt Jimmy et Sonia	Pergola sur la terrasse
Tercier Madeleine	Ouverture porte dans hangar
Mohler Eric et Maria	Couvert à voiture
Bosson Jean-Yves	Modification permis de construire villa no 5 – 2 ouvertures
Deillon Pierre	Chaudière à mazout et citerne
Bosson Jean-Yves	Villas 1 et 2, sorties cheminées et poêles

Agenda communal

Dimanche	29 avril 2018		Election complémentaire au Conseil communal
Samedi	24 novembre 2018	matinée	Réception des nouveaux habitants
Lundi	10 décembre 2018		Assemblée communale

Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)

Suite à l'acceptation d'un crédit pour l'harmonisation du PAL en décembre dernier, nous avons débuté, en collaboration avec la commission d'aménagement et le bureau Urbaplan, la procédure d'harmonisation du plan d'aménagement local. Nous vous communiquons, ci-après, le contexte :

- ✓ Comme outil de l'aménagement local, la commune dispose de quatre plans d'aménagement locaux différents suite à la fusion entre Ursy et Vuarmarens en 2012 :
 - 1) PAL Ursy, approuvé le 14.03.2018
 - 2) PAL Vuarmarens, approuvé le 08.03.1994
 - 3) PAL Esmonts, approuvé le 18.08.2000
 - 4) PAL Morlens, approuvé le 28.03.1989
- ✓ Les communes disposent d'un délai prévu de deux ans dès la fusion pour harmoniser leur PAL, conformément à l'art. 141 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.
- ✓ But de l'harmonisation : n'avoir plus qu'un seul PAL avec des règles simplifiées et harmonisées sur l'ensemble du nouveau territoire communal.
- ✓ Calendrier : automne 2018 – examen préalable
été 2019 – enquête publique

Conformément aux articles 38a LAT et 52a OAT, un moratoire sur les zones à bâtir est appliqué jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral du nouveau plan directeur cantonal (PDCant), soit certainement en 2019. Ainsi, pendant la période du moratoire, toute extension de la zone à bâtir doit être compensée par un déclassement antérieur ou simultané d'une surface au moins équivalente. De légères adaptations du plan d'affectation des zones seront certainement possibles sous réserve de compensation.

Au vu de ce qui précède, les propriétaires fonciers sont invités à adresser leur éventuelle demande au Conseil communal d'ici au 31 mai 2018 au plus tard.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Réseau communal d'eau potable

Résultats des analyses

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

	Bionnens	Esmonts	Mossel	Ursy - Vauderens	Vuarmarens
Dureté en degrés français (moyenne)	32	34.4	32	24 à 39	33.1 à 35.7
Teneur en Nitrate (mg/L) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/L)	8 à 15	30	8 à 15	8 à 33	16 à 19
Traitement	aucun	aux UV	aucun	aux UV	aucun

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Siviriez)
- Selon la pluviosité, toutes les sources sont mélangées avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail : commune@ursy.ch

AGSO = Association pour l'adduction d'eau Glâne Sud-ouest

AVGG = Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyère

Statistiques communales au 31 décembre 2017



Nombre d'habitants par village :

Bionnens :	Femmes	34	66
	Hommes	32	
Esmonts :	Femmes	99	204
	Hommes	105	
Morlens :	Femmes	27	56
	Hommes	29	
Mossel :	Femmes	79	160
	Hommes	81	
Ursy :	Femmes	775	1'492
	Hommes	717	
Vauderens :	Femmes	381	784
	Hommes	403	
Vuarmarens :	Femmes	161	<u>352</u>
	Hommes	191	
Total des habitants de la Commune au 31.12.2017			3'114

Nombre de naissances en 2017 : 36

Nombre de décès en 2017 : 19

Habitants au 31.12.2016 : 3030 = + 84 habitants

Anniversaires – 90 ans

2 citoyennes ont fêté leur nonantième anniversaire entourées des autorités communales :



Madame Simone Dougoud d'Ursy,
décembre 2017



Madame Maria Rossier de Vauderens,
mars 2018

Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Cartes journalières CFF

2 cartes journalières CFF sont à disposition à l'administration communale aux différents tarifs suivants :

Fr. 40.00 pour les citoyens de la commune

Fr. 45.00 pour les personnes de l'extérieur

Ces titres de transport sont valables sur toutes les lignes CFF, sur la quasi-totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales.

Un calendrier vous informe de la disponibilité de ces cartes sur notre site internet www.ursy.ch.



La réservation s'effectue uniquement auprès de l'administration communale, par téléphone, par email ou au guichet.

Nouveau complexe scolaire

Avec l'aménagement des classes et les aménagements extérieurs, les travaux de construction du nouveau complexe scolaire sont entrés dans leur dernière phase. Le planning général est respecté et les locaux seront prêts pour accueillir tous les enfants du cercle scolaire d'Ursy-Montet le 23 août prochain pour la rentrée scolaire. Les classes enfantines seront situées dans le petit bâtiment alors que les classes primaires seront installées dans le plus grand bâtiment.

Les parents ainsi que toute la population de la commune auront l'occasion de visiter les nouveaux locaux lors de l'inauguration de notre nouvelle école le samedi 22 septembre 2018.

Les autorités communales planifient encore les circulations autour des bâtiments communaux alors que de leur côté les responsables des transports planifient l'organisation des bus. Toutes les informations utiles seront communiquées aux parents au début du mois de juillet.

Le Conseil communal a décidé de profiter des travaux d'aménagement de l'école pour effectuer la réfection des routes et des places aux abords du chantier. Ces travaux concernent le chemin des Planches, le parking se trouvant à côté du terrain de foot, la place de jeux ainsi que le cheminement entre le bâtiment de l'administration et la salle de gym II. Ces divers chantiers engendreront quelques désagréments, mais vos autorités savent qu'elles peuvent compter sur la compréhension des citoyens d'Ursy et elles les en remercient par avance.

Le Conseil communal et la commission de construction se réjouissent de mettre cette belle école à la disposition des enfants de notre cercle et de leurs enseignants pour les années à venir.



Calendrier scolaire 2018-2019

Rentrée 2018	le jeudi 23 août 2018
Vacances d'automne	du lundi 15 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018
Toussaint	le jeudi 1 ^{er} novembre 2018
Vacances de Noël	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Vacances de Carnaval	du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de Pâques	du lundi 15 avril 2019 au vendredi 26 avril 2019
Ascension + pont	le jeudi 30 mai et le vendredi 31 mai 2019
Lundi de Pentecôte	le lundi 10 juin 2019
Fête-Dieu + pont	le jeudi 20 juin et le vendredi 21 juin 2019
Début des vacances d'été	le lundi 8 juillet 2019
Rentrée 2019	le jeudi 29 août 2019

Horaires école enfantine 2018-2019



L'école enfantine comptera 5 classes à la prochaine rentrée.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :

1 Harmos	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		congé		congé	congé
Après-midi			congé		congé

2 Harmos	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			congé		
Après-midi	congé		congé		

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

Fête Nationale 2018



La fête nationale 2018 sera célébrée le mardi 31 juillet 2018 à la salle communale d'Ursy.

Monsieur Pierre-André Page, Conseiller national, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

Nuisances sonores

Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

**la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle



Tirs obligatoires 2018



Stand de tir de Porsel

1 ^{ère} séance :	dimanche	22 avril 2018	de	08h15 à	12h15
2 ^{ème} séance :	dimanche	20 mai 2018	de	08h15 à	12h15
3 ^{ème} séance :	samedi	16 juin 2018	de	13h00 à	16h30
4 ^{ème} séance :	dimanche	26 août 2018	de	08h30 à	12h00 et
			de	13h00 à	16h00

Nous vous prions de vous munir de votre livret de service, de votre livret de tir / performance et de la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

Rappel important :

Le tir en campagne 2018 aura lieu du 8 au 10 juin 2018 à Villaz-St-Pierre pour la Glâne et à Châtel-St-Denis pour la Veveyse.

Il est important de le faire pour celui qui voudrait conserver son arme à la fin de son service.

Centre de conseils agricoles – Landwirtschaftliches Beratungszentrum
Service phytosanitaire cantonal – Kantonaler Pflanzenschutzdienst

Grangeneuve, le 22 mars 2018

Lutte contre le feu bactérien

Rappel des informations du 9 octobre 2017 (tout-ménage) et du 5 décembre 2017 (séance)

Plusieurs foyers de feu bactérien ont été découverts en automne dernier dans différents secteurs de la Commune d'Ursy. Pour rappel, le feu bactérien est une maladie à déclaration et à lutte obligatoire conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection des végétaux (OPV; RS 916.20). Il s'agit de la maladie bactérienne la plus grave des arbres fruitiers (fruits à pépins). De nombreuses autres espèces végétales sont également sensibles au feu bactérien (voir liste des plantes-hôtes*).

Etat de la situation

Les travaux d'élimination des plantes atteintes ainsi que les éliminations préventives ont été réalisés entre mi-janvier et mi-février 2018 par les entreprises Horizon Vert Sàrl et Butty Paysages Sàrl en collaboration avec la corporation forestière Glâne-Farzin (5'544 m² sur 48 propriétés). A ce jour, seuls des cotonéasters ont été éliminés.

Suite des travaux

Lutte contre les repousses de cotonéasters : sur les propriétés concernées, les travaux se poursuivront jusqu'à leur élimination définitive. Durant cette période (env. 2 ans), toute plantation est interdite dans les zones défrichées.

Contrôles systématiques répétés dans chaque propriété de la Commune d'Ursy ayant des plantes-hôtes du feu bactérien : sur mandat du Service phytosanitaire cantonal, Messieurs Charly Deschenaux et Michael Rouiller, employés communaux, effectueront les contrôles :

1. en mai sur les cotonéasters seulement,
2. en juin-juillet sur toutes les plantes-hôtes, cotonéasters inclus et
3. en août-septembre à nouveau sur toutes les plantes-hôtes, cotonéasters inclus.

Ces contrôles seront réalisés jusqu'à l'éradication du feu bactérien sur le territoire communal d'Ursy, soit au minimum jusqu'à fin 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension et du bon accueil que vous réserverez aux personnes en charge de ce travail. **Ce document fait office d'avis de passage dans les propriétés privées.** Les propriétaires qui souhaitent néanmoins être informés personnellement du passage sur leur bien-fonds sont priés d'en informer l'administration communale.

Interdiction de taille des cotonéasters

Nous vous rappelons que toute taille de cotonéasters est strictement interdite jusqu'à nouvel avis, au minimum jusqu'à fin 2019. Dans des cas dûment justifiés, une demande d'autorisation peut être adressée au Service phytosanitaire cantonal.

**Plantes-hôtes du feu bactérien : arbres fruitiers à pépin (pommiers, poiriers et cognassiers) ou plantes ornementales telles que cotonéasters, buisson ardent, amélanchier, néflier, pommier du Japon, stranvésia, sorbier, aubépine, etc.*

Mise au concours

Dans le cadre de l'**Accueil extrascolaire d'Ursy**, le Conseil communal met au concours le poste suivant :

Responsable de l'accueil extrascolaire (taux d'activité : 60 à 70%)

Le/la candidat(e) doit bénéficier d'une formation d'éducateur(trice) spécialisé(e) ou une formation de base à l'intervention dans les accueils extrascolaires (la formation peut être effectuée en cours d'emploi).

Horaire d'ouverture de l'accueil :

	Matin		Midi		Soir
Lundi	06h30 – 08h00		11h30 – 13h30	13h30 – 15h30	15h30 – 18h00
Mardi	06h30 – 08h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30		15h30 – 18h00
Mercredi	06h30 – 08h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 - 15h30	15h30 – 18h00
Jeudi	06h30 – 08h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30	13h30 - 15h30	15h30 – 18h00
Vendredi	06h30 – 08h00		11h30 – 13h30		15h30 – 18h00

Entrée en fonction : à la rentrée scolaire 2018 (29 août)

Le cahier des charges pourra être consulté lors de l'entretien.

Pour tout renseignement : M. Jean Balmer, Conseiller communal (079 289 92 90)

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, avec la référence « Accueil extrascolaire », **jusqu'au 14 mai 2018** avec lettre de motivation, CV et autres documents usuels à :

Administration communale
« Accueil extrascolaire »
Case postale 100
Rte de Moudon 5
1670 Ursy

Mise au concours

Afin d'assurer la gestion et la conciergerie du nouveau complexe scolaire ainsi que des bâtiments, la Commune d'Ursy met au concours le poste de

Conciergerie 80-100 %

Nous recherchons pour ce poste une personne motivée et ayant le sens des responsabilités.

Mission générale du poste :

Entretien, gestion et maintenance de tous les bâtiments communaux y compris les places et aménagements extérieurs de ces derniers. Aider ponctuellement le service de l'édilité.

Profil d'exigences :

- ✓ CFC d'agent d'exploitation ou CFC d'une profession technique ou manuelle ou formation jugée équivalente
- ✓ Nationalité Suisse ou permis C
- ✓ Habiter la Commune d'Ursy ou être prêt à s'y installer
- ✓ Permis de conduire
- ✓ Bonne capacité à conduire du personnel et à travailler en équipe
- ✓ Avoir le sens des responsabilités et un esprit d'initiative
- ✓ Respect des consignes et des règles de discrétion imposées par la fonction

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2018 ou à convenir

Pour tout renseignement : M. Philippe Conus, Syndic (079 333 20 08)

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, avec la référence « Conciergerie », **jusqu'au 14 mai 2018** avec lettre de motivation, CV et autres documents usuels à :

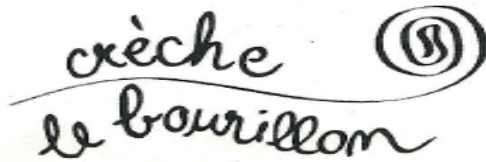
Administration communale

« Conciergerie 80-100 % »

Case postale 100

Rte de Moudon 5

1670 Ursy



La Crèche Le Bourillon
à Ursy

cherche
pour le 1^{er} juin 2018 ou à convenir

Secrétaire-comptable

15 -20% annualisé

Tâches :

- Facturation aux parents et suivi des encaissements
- gestion des salaires
- paiements et tenue de la comptabilité
- établissement du budget en collaboration avec la direction et le comité
- bouclements

Profil recherché :

- CFC employé de commerce
- au minimum 5 ans d'expérience
- connaissance de KIBE un atout

Nous offrons :

- un cadre de travail agréable dans une structure à taille humaine et dynamique
- des horaires flexibles
- une possibilité de travail à domicile

Merci d'adresser vos candidatures accompagnées de tous les documents usuels jusqu'au
15 mai 2018 à :

Crèche le Bourillon
Mme Patricia Tiago
Rte de Moudon 32
1670 Ursy

Nous manquons d'assistantes parentales !



ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL
DE JOUR DE LA GLANE

Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer....

- **2 à 5 jours par semaine**
- **bonne maîtrise orale du français**
- **formation obligatoire en cours d'emploi à charge de l'association**
- **salaire en fonction des enfants gardés**

... venez rejoindre notre association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses. Il y a certainement des placements qui vous conviendront !

Merci de vous adresser au **026 652 52 38** **mardi et jeudi de 8h30 à 11h00**
e-mail **glane@accueildejour.ch**

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet
www.accueildejour.ch

Fritime...c'est quoi ?



Peut-être en avez-vous déjà entendu parler...ou peut-être pas...peu importe, voici quelques informations qui vous permettront de comprendre de quoi il s'agit :

C'est un projet cantonal soutenu par la subvention jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la fondation Isabelle Hafen. Le projet vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes.

A Ursy, un nouveau groupe de 6 mamans a décidé de poursuivre l'aventure et de remettre l'ouvrage sur le métier afin de proposer des activités gratuites pour les enfants de 10 à 16 ans de la commune. Qui dit nouvelle équipe dit nouveau concept : désormais, les animations se calqueront sur le calendrier scolaire. Elles toucheront autant les domaines sportifs que créatifs ou culturels et permettront sans doute à vos enfants de découvrir des domaines encore inexplorés.

Vos enfants recevront, peu après la rentrée scolaire 2018, un courrier avec des informations complémentaires et le programme annuel. N'hésitez pas à vous rendre ensuite sur le site de la commune où vous retrouverez la liste des activités.

Grâce à tous ces soutiens, et notamment la commune d'Ursy, le groupe Fritime de notre région réserve à vos enfants de chouettes activités gratuites.

Au plaisir de faire votre connaissance et pourquoi pas...de vous accueillir au sein de notre équipe ☺

Fritime Ursy

RESULTATS DE LA COURSE AUX ŒUFS

Les gagnants de cette année sont :

Œuf d'Or :	Simon Schmutz, Ursy
Œuf d'Argent :	Charlotte Bessaoud, Montet
Œuf de Bronze :	Thomas Rochat, Vauderens
Concours :	Etienne Deillon, Vuarmarens

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 29 septembre : Marché d'automne

Samedi 6 octobre : Bourse aux habits de sport et d'hiver

Décembre 2018 : Fenêtres de l'avent

Nous vous rappelons que les fenêtres de l'avent ont lieu dans tous les villages de la commune. Si vous avez des projets de fenêtre ou des souhaits de date précis, n'hésitez pas à vous inscrire assez vite.

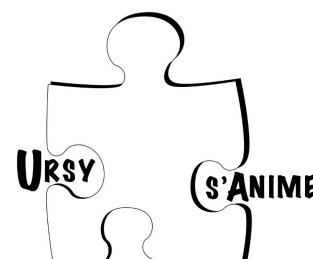
Veillez noter également que les inscriptions se font jusqu'au 1^{er} novembre.

Pour les inscriptions : Laurence Vaucher, 021/909.00.54
ou via notre site internet www.ursysanime.ch

URSY S'ANIME RECRUTE... si l'envie vous dit de rejoindre notre équipe dynamique et motivée, de donner de votre temps pour les autres, d'apporter vos idées et votre aide pour les manifestations, n'hésitez pas à contacter une des membres du comité ou de nous laisser un message sur notre site internet !

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans notre équipe !

Ou si vous souhaitez simplement nous donner un coup de main, nous recherchons également des **bénévoles** pour le marché d'automne. Contactez-nous !



Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne – Puidoux-Chexbres ?

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous nos clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées.

Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne.

Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.

Par ailleurs, une interruption de trafic est programmée par les CFF et les TPF cet été entre Fribourg et Grolley/Morat, du 7 au 27 juillet 2018, pour des travaux d'entretien. Un concept de transport de substitution par bus est mis en place. L'horaire spécial est également disponible sur notre site internet www.cff.ch.





Communiqué de presse

Nouvelles cartes nationales 1:25 000 pour la région de Berne-Fribourg

Les premières feuilles de la nouvelle carte nationale de la Suisse à l'échelle 1:25 000 sont disponibles depuis début 2018 pour la région de Berne-Fribourg. Les douze feuilles couvrent une étendue allant de Münsingen à l'est à Moudon et Neuchâtel à l'ouest. Les nouvelles cartes amènent des améliorations pour leur utilisation numérique. Le graphisme a aussi été adapté, sans altérer la qualité exigée par les clients, qui fait la renommée de nos cartes.

Pour la première fois depuis 60 ans, le graphisme a été considérablement remanié, modifiant beaucoup leur aspect : les nouvelles cartes sont plus colorées. Ainsi, les frontières communales sont désormais indiquées en violet et les tracés des chemins de fer en rouge. Le réseau routier est lui-aussi coloré selon l'importance des routes : la distinction se fait en fonction de la largeur de la chaussée utilisable et en faisant la différence entre les surfaces goudronnées ou non. Une autre nouveauté est une nouvelle police de caractères suisse, la Frutiger ; elle confère plus d'harmonie et de lisibilité aux nouvelles cartes.

Nouvelles possibilités grâce aux nouvelles technologies

Les contenus des cartes proviennent d'une immense base de géodonnées. Grâce à elle, beaucoup de processus ont pu être automatisés et la mise à jour des cartes simplifiée. Grâce à la numérisation, différents contenus des cartes, comme les forêts, les cours d'eau ou les réseaux routiers peuvent aussi être utilisés séparément, affichés à souhait ou liés à des données de tiers. Les utilisatrices et les utilisateurs professionnels peuvent choisir et traiter les données numériques des cartes selon leurs propres besoins. Cela offre de nouvelles possibilités à l'utilisation de la cartographie swisstopo. La nouvelle génération de cartes devient ainsi l'œuvre cartographique des nouveaux médias.

Encore et toujours la meilleure qualité suisse

En dépit du nouveau processus de production et du graphisme plus moderne, la particularité majeure des cartes nationales suisses reste inchangée : la grande qualité des contenus, exigée et appréciée par toutes leurs utilisatrices et tous leurs utilisateurs. Et même si beaucoup d'étapes de fabrication sont désormais automatisées, la nouvelle œuvre cartographique requiert toujours beaucoup de travail manuel et des contrôles de qualité minutieux. La représentation des rochers et des reliefs qui a fait la renommée mondiale des cartes suisses a été reprise et actualisée. Ainsi, le caractère des fameuses cartes nationales suisses à l'échelle 1:25 000 reste intact.

<http://www.swisstopo.ch/ncn>

Le ski-club de Siviriez vous présente

18-19-20 mai 2018 à Ursy

la glanoise

COURSE VTT

Course VTT, randonnée VTT et Nordic Walking

VENDREDI SOIR

Dès 18h	Ouverture du bar
19h00	Soirée « Ski Freeride » Projection du film « La Liste » de Jérémie Heitz
Dès 20h30	Fondue

SAMEDI (course)

8h	Ouverture des inscriptions
Dès 10h	Course des ENFANTS
Dès 11h30	Pasta Party
12h30	Résultats des courses ENFANTS
Dès 14h	Course des ADULTES
Dès 17h	Grillades et snack
18h	Résultats des courses ADULTES

DIMANCHE (rando)

Dès 8h	Inscription à la randonnée Petit-déjeuner et une raclette offerte Prix souvenir !
9h - 10h30	Départ de la randonnée populaire à VTT (également parcours famille) ou parcours de Nordic Walking d'environ 10km
Dès 11h	Raclette party et snack
Durant la journée	Ambiance, restauration et animations

Ouvert à tous, inscriptions pour la course sur place de 8h à 13h ou en ligne jusqu'au 17 mai.

www.laglanoise.ch

Venez nombreux participer à la fête !

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

Lundi	8h30 à 11h30	16h00 à 19h00
Mardi	8h30 à 11h30	Fermé
Mercredi	8h30 à 11h30	Fermé
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 11h30	Fermé

Jours de fermeture en 2018 :

Ascension + Pont	10 mai	Jeudi
	11 mai	Vendredi
Lundi de Pentecôte	21 mai	Lundi
Migration informatique	30 mai	Mercredi
Fête Dieu + Pont	31 mai	Jeudi
	1 ^{er} juin	Vendredi
Fermeture estivale	30 juillet au 3 août	Lundi au vendredi
Assomption	15 août	Mercredi
Toussaint + Pont	1 ^{er} novembre	Jeudi
	2 novembre	Vendredi
Fermeture hivernale	24 décembre au 2 janvier	



Déchetterie

Horaire d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	15h00 à 18h00 en hiver 15h00 à 19h00 en été (selon changement d'heure)
Vendredi	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 11h45